

ARRÊTÉ N° 2024_221

DÉSIGNANT LA REPRÉSENTANTE DE M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ASSOCIATION OBJECTIF EMPLOI

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du travail, notamment les articles L5314-1 à L5314-4 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L313-7 ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2016-271 du 22 juillet 2016 désignant son représentant à la mission locale intercommunale Objectif Emploi ;

Vu les statuts de l'association Objectif Emploi approuvés le 24 mars 2021 ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Mme Oriane Filhol, conseillère départementale déléguée, est désignée pour représenter M. le président du Conseil départemental à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association Objectif Emploi.

ARTICLE 2. - L'arrêté n°2016-271 du 22 juillet 2016 est abrogé.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le



ID : 093-229300082-20240701-2024_221-AR

le

le

le